

CYCLEVIA LANCE UN APPEL D'OFFRES POUR ACCOMPAGNER SA MUE OPÉRATIONNELLE

Rueil-Malmaison, le 8 novembre 2024

Après 2 ans et demi d'activité et des objectifs atteints, CYCLEVIA ouvrira en 2025 un deuxième chapitre, plus opérationnel, en proposant aux professionnels détenteurs d'huiles usagées une offre dédiée. C'est dans cette optique, que l'éco-organisme lance le vendredi 8 novembre un appel d'offres adressé à ses futurs partenaires dans la collecte-regroupement et la régénération-recyclage.

Un passage obligé et nécessaire

En mars 2022, CYCLEVIA obtenait son agrément des pouvoirs publics et prenait officiellement le relais de l'ADEME – Agence de la transition écologique – pour assurer le suivi de la filière des huiles et des lubrifiants. Après une première année d'installation et une deuxième de montée en puissance, 2024 s'est révélée cruciale dans la préparation d'une nouvelle étape particulièrement structurante pour l'éco-organisme : son passage en REP « mixte ». Une évolution sans surprise qui était inscrite à son cahier des charges et qui lui permettra de rendre plus efficient encore son impact sur la montée en circularité de la filière.

Concrètement

L'éco-organisme qui jusqu'ici contribuait financièrement aux opérations et offrait aux opérateurs un fonctionnement à « guichet ouvert » verra, dans le courant de l'année 2025, son activité évoluer vers un modèle mixte : à la fois financier et opérationnel. En d'autres termes, cela amènera CYCLEVIA à pouvoir aussi aux opérations de collecte-regroupement et de régénération-recyclage, et ce sur une partie du gisement d'huiles usagées. Si la vocation de l'éco-organisme ne sera pas de se substituer aux opérateurs en place, il deviendra à cet instant réellement acteur de la collecte et de la régénération en contractualisant avec les parties prenantes du marché. Cela lui permettra d'assurer la traçabilité intégrale des flux qui lui seront confiés et d'en maîtriser la destination. Une condition essentielle pour que la filière évolue dans le sens des objectifs fixés par les pouvoirs publics. Du côté des détenteurs d'huiles usagées, CYCLEVIA s'adressera directement à eux en leur proposant une offre opérationnelle dédiée.

*« CYCLEVIA deviendra à cet instant réellement acteur de la collecte et de la régénération en contractualisant avec les parties prenantes du marché. »
explique André Zaffiro, Directeur général de CYCLEVIA.*

Un principe de passation des marchés élaboré avec les opérateurs

Pour mener à bien cette évolution, un travail minutieux et une réflexion approfondie ont été menés, notamment sur les principes de passation des marchés. Capitalisant sur des relations solides, CYCLEVIA a intégré les acteurs de la filière au processus d'élaboration de ces principes, ce qui était capital dans sa démarche et la condition pour qu'ils répondent aux attentes de toutes les parties prenantes. Les fédérations du métier des huiles usagées ont aussi été consultées lors des réunions du comité technique opérationnel organisées au premier semestre.

« CYCLEVIA a intégré les acteurs de la filière au processus d'élaboration des principes de passation des marchés, ce qui était capital dans sa démarche et la condition pour qu'ils répondent aux attentes de toutes les parties prenantes. » précise Nikola Dizdar, Chef de projet.

L'appel d'offres

Vendredi 8 novembre 2024, CYCLEVIA lance un appel d'offres destiné à recruter ses futurs partenaires dans la collecte-regroupement et le recyclage-régénération des huiles usagées qui lui seront confiées en 2025. Un appel d'offres alloti selon un découpage géographique, à l'échelle du département et pour la Métropole uniquement – les Outre-mer présentant des spécificités trop marquées pour y être intégrés. Un appel d'offres qui proposera aussi une distinction logique mais hélas encore trop peu répandue au sein de la filière entre les huiles usagées noires – ayant subi de fortes contraintes thermiques – et les huiles usagées claires – peu dégradées lors de leur utilisation – et qui nécessitent donc des traitements spécifiques et appropriés. Ségréguer ces flux est un engagement de CYCLEVIA et permettra à la filière de gagner en efficacité tout en réduisant son impact sur l'environnement.

L'appel d'offres est alloti de la façon suivante :

- Lots de type 1 : Transport (collecte) et regroupement des huiles noires
- Lots de type 2 : Transport et régénération des huiles noires
- Lots de type 3 : Transport (collecte) et regroupement des huiles claires
- Lots de type 4 : Transport et recyclage des huiles claires

Les candidats à cet appel d'offres peuvent retirer leur dossier à partir du vendredi 8 novembre 2024 sur la [plateforme en ligne dédiée](#) et y retrouver l'intégralité des documents et informations utiles à la constitution de leur réponse. Ils ont jusqu'au samedi 7 décembre 2024 inclus pour faire part à l'éco-organisme de leur proposition. L'attribution des marchés sera communiquée en février 2025.

À PROPOS DE CYCLEVIA

Né de la loi AGECL (anti-gaspillage pour une économie circulaire) de 2020, CYCLEVIA est l'éco-organisme de la filière des huiles et des lubrifiants. Il répond au principe de responsabilité élargie du producteur (REP). Société privée à but non lucratif et agréée par l'État en mars 2022, elle réunit aujourd'hui 300 adhérents, tous producteurs de lubrifiants, représentant plus de 90% du marché. L'éco-organisme soutient en France, par le biais des éco-contributions versées par ces derniers, la collecte et le traitement des huiles usagées, et favorise plus globalement le développement responsable de la filière.